

BUREAU DELIBERATION N° B - 2021 - 030

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021

Nombre de Membres

En exercice : 29

Titulaires présents : 25

Date de convocation :

21/10/2021

Date d'affichage :

29/10/2021

Votants :	25	Pour :	25	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures trente, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFÉR Catherine ; STEYAERT Frank.

Excusés : CALLAND Jacques ; ETCHEGARAY Josiane ; GUERIN Jean Luc ; LONG Grégoire.

Objet : PERSONNEL - Création de postes multi-accueil Poids de Fiole

Rapporteur : PROST Philippe

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Dans le cadre de sa compétence petite enfance, Terre d'Emeraude Communauté a poursuivi la démarche initiée de la construction d'une structure multi-accueil sur la commune de Poids de Fiole permettant de développer son offre à destination des familles.

L'ouverture de ce multi-accueil est prévue en janvier 2022, mais il convient d'anticiper le recrutement de la personne en charge de la direction puis de procéder au recrutement du reste de l'équipe qui aura en charge le fonctionnement de cette structure.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE CREER, à compter du 1^{er} novembre 2021 :

- un poste de Direction, à temps complet

DE CREER, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- quatre postes d'Auxiliaire de Puériculture, à temps complet
- un poste Adjoint Technique, à temps non-complet à hauteur de 17,5 heures hebdomadaires

DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs à l'issue des recrutements

DE DIRE que les crédits sont et seront inscrits au budget chapitre 012.

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président

